

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2025-18  
du 11 Août 2025**

**Madame la Maire,**

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 15 juin 2020, du 26 février 2021, et du 09 Octobre 2024, par lesquelles Madame la Maire a été autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services (y compris les marchés de maîtrise d'œuvre) qui peuvent être passés selon la procédure adaptée jusqu' à 40 000 € H.T. mais aussi la passation des avenants sur ces marchés qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**DECIDE**

Article 1 : de conclure avec ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE Solutions, un contrat de maintenance des 2 chaufferies bois/fioul et des sous-stations, moyennant un coût de 12 840 € HT, pour une durée de 1 (un) an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 qui se terminera le 31 août 2026.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,  
Agnès NELIAS



Transmise en préfecture le : 11 AOUT 2025  
Notifiée le : 11 AOUT 2025  
Affichée le : 11 AOUT 2025